

le nommé Montant, avait découvert dans sa vigne une mosaïque très intéressante, *Orphée attirant les animaux au son de sa lyre*, M. de Tournon promit à ce propriétaire peu fortuné une indemnité de 100 francs, à condition de déblayer la mosaïque et de la laisser en état jusqu'à ce que la ville de Lyon en pût conclure l'achat pour son musée. Artaud se transporta sur les lieux, fit faire un dessin de la mosaïque, la jugea fort digne d'être acquise et fut autorisé à négocier l'achat. Les choses en étaient là au départ du comte de Tournon. Le comte de Brosses, par la même lettre et une autre du 12 février 1823, pria le maire d'envoyer de nouveau Artaud à St-Romain pour traiter de l'acquisition, le propriétaire devant recouvrer la mosaïque ou la détruire, si elle ne trouvait pas acquéreur. Il autorisait en même temps le paiement de l'indemnité promise et celui des honoraires du dessinateur (25 francs).

On voit déjà, et l'on verra mieux encore tout à l'heure, que, comme il était bien naturel, Artaud eut un rôle important dans cette affaire ; mais il en exagère l'importance, lorsque, se mettant seul en scène, il affirme ¹ : « La ville de Lyon, à notre persuasion, l'acheta... », affirmation reproduite et aggravée par Comarmond ² : « Ce ne fut qu'en 1823 que, sur les instances d'Artaud, elle fut achetée par la ville ».

La démarche du préfet de Brosses eut pour résultat l'envoi à St-Romain, non pas d'Artaud lui-même, mais de marbriers qui, ayant examiné le pavement, jugèrent qu'il n'était pas possible d'en tirer parti. Artaud protesta contre cette condamnation. Il n'avait pas revu la mosaïque ; mais il avait sous les yeux le dessin exécuté par ses soins. D'après ce dessin, il écrivit au maire, le 15 février 1823, que l'on pourrait sauver le tableau central et les animaux les moins endommagés pour en faire un tout de la même grandeur que la mosaïque de Ste-Colombe (*Lutte de l'Amour et de Pan*), à laquelle il servirait de pendant. Au lieu de 600 francs dont il avait été question, 300 suffiraient pour l'acquisition, si elle était partielle. C'est évidemment à des pourparlers concernant cette affaire que Cochard fait allusion, quand il écrit au baron Rambaud, le 10 février, qu'il se rend

1. 1835, p. 121.

2. *Description...*, p. 690.